

< DOUAI >

Anhiers

Une réunion d'information aux allures de réquisitoire contre Linky

On n'a jamais autant communiqué sur le compteur communicant ! Mercredi, environ quatre-vingt-dix personnes ont assisté à une séance d'information animée par le collectif infos Linky 62 qui s'est transformée en charge contre l'appareil.



Les habitants sont venus écouter les représentants du collectif : une organisation qui milite clairement contre le compteur.

Une réunion mise en place à l'initiative de la maire Nadine Mortelette et menée par Vincent, qui n'a pas souhaité communiquer son patronyme mais qui représente le **Collectif infos Linky 62**. Pendant plus de deux heures, **Vincent a disserté sur les fonctions du compteur connecté** qui, selon lui, présenterait des aspects essentiellement négatifs. « *Il s'agit d'apporter l'information pour que les administrés puissent se positionner pour ou contre l'installation* », a-t-il prévenu.

Selon lui, l'un des dangers du compteur tient aux perturbations électriques qu'il peut induire et à leurs conséquences sur les personnes munies par exemple d'un pacemaker. **Linky pourrait ainsi favoriser l'électrosensibilité**. Plus inquiétant selon le collectif, le système Linky pourrait être piraté facilement. En outre, le modem intégré au Linky favoriserait le « big data » en créant des fichiers publicitaires destinés à cibler une clientèle potentielle.

Délibération anti linky

« *Le seul véritable avantage, c'est qu'il n'y aura plus de relevé chez les particuliers dont le compteur est installé à l'intérieur du domicile* », ironise le représentant du collectif, réfutant les avantages cités par Enedis. Quant à son installation qui serait gratuite : « *C'est faux, rétorque le collectif. Elle est financée par les taxes d'acheminement figurant sur les factures* ».

Le représentant du collectif a par ailleurs affirmé que les communes étaient propriétaires des compteurs. Et a suggéré d'envoyer deux lettres recommandées, « *l'une en mairie, l'autre à Enedis* » pour notifier le refus d'être équipé. Pour sa part, la maire Nadine Mortelette a annoncé qu'elle présenterait une délibération en conseil municipal pour interdire les Linky à Anhiers. Une « délib » susceptible d'être retoquée par la sous-préfecture.